

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2024

(Réforme des règles de publicité des actes en vertu de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret 2021-1311 eu 7 octobre 2021).

Présents : Mrs Pierre PAYEBIEN, Gilles MALACLET SIRDEY, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Rémi PRIN, Aurélien SAINT ARROMAN (arrivée à 19 h 10, Gérard BARNAY, Mmes Virginie CEZA, Jacqueline DION et Emmanuelle TANCRAY.

Excusé :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Gérard FLEURY

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 23-2024

Demandes de subventions émanant de diverses associations

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire informe les membres du conseil que :

- **l'AFM-TELETON**
- **l'ADMR LE CREUSOT(aide à domicile en milieu rural)**

sollicitent l'attribution d'une aide financière de la commune pour soutenir leurs actions.

En conséquence, Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'attribution ou non de subventions à ces organismes.

Après en avoir délibéré, par scrutin ordinaire, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil décident d'accorder une aide financière de deux cents euros (200 euros) à l'association **ADMR** au Creusot. et de n'attribuer aucune subvention à l'AFM Telethon.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 24-2024

Remplacement de l'épareuse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'épareuse équipant le tracteur communal, est à remplacer. S'agissant d'un équipement très sollicité pour l'entretien (fauchage et débroussaillage) Monsieur **Sébastien GAUNET** 3ème adjoint a sollicité des devis auprès des sociétés :

- **SMA** à NEUVILLE SUR SAONE (69350) qui n'a pas donné suite
- **CLAAS** à SAINT PANTALEON (71400) qui a fourni deux devis (avec variante)
l'un s'élevant à la somme de **34 000,00 HT euros**, moins **3500,00 euros** de reprise de l'ancien matériel soit **30 500,00 euros HT et 36 600, 00 euros TTC**, le second à **28 000 ,00 HT euros** moins **3500,00 euros** de reprise de l'ancien matériel, soit **29 400,00 euros TTC**
- **NOREMAT** à LUDRES (54714) d'un montant de :
34 500, 00 euros HT soit 41 400, 00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis proposé par la société **NOREMAT** d'un montant de **34 500,00 euros HT soit 41 000,00 TTC** et la reprise de l'ancienne épareuse estimée à **1500, 00 euros**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à solliciter auprès du Grand Chalon et des organismes compétents en la matière, les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre de cet achat de matériel.

Questions et communications diverses

Contribution de la commune à l'éclairage public

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil que pour l'année 2024, le SYDESL a fait connaître la contribution de la commune de REMIGNY à l'éclairage public qui s'élèvera à la somme de 1 150,00 euros (soit 115 lampadaires x 10 euros).

Contribution de la commune au SDIS 71

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que pour le 3^{ème} trimestre 2024, la contribution de la commune au SDIS 71 s'élèvera à 3534,00 euros.

Renonciation au droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la vente des biens immobiliers suivants :

- Parcelle B313 9, rue des Baux
- Parcelles B 135 et B136 43, route de Chagny
- Parcelle B279 cour de l'Arc,

La commune n'a pas souhaité préempter ces biens.

Formation et vente de composteur individuel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le 20 septembre 2024 à 17 h 30 aura lieu une séance de formation et de vente de composteurs individuels organisée par le Grand Chalon. La commune de BOUZERON a été associée à cette séance.

Journée porte ouverte

Monsieur le maire rappelle que le samedi 21 septembre 2024 de 14 h à 18 h, l'association des « Amis de Remigny » organise la journée porte ouverte de l'église communale Saint Antoine. Des visites guidées ainsi que des chants sont prévus.

Exercice militaire

Du 28 octobre au 27 novembre 2024, se déroulera dans les départements de l'Ain, de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire un exercice militaire organisé par la 6^{ème} brigade légère blindée. Les communes concernées seront informées par les Préfectures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire

Pierre PAYEBLE



Le secrétaire de séance

Gérard FLEURY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Fleury', written in a cursive style.